



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## RÉUNION CONJOINTE

**Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-deuxième session)  
et du Comité financier (cent soixante-neuvième session)**

**Rome, 6 novembre 2017**

**Utilisation du solde non dépensé sur les crédits ouverts pour 2016-2017**

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

**M. Boyd Haight**  
**Directeur, Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources**  
**Tél.: +39 06570-55324**

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



mu989

## I. Historique

1. À chacune de ses sessions, la conférence approuve le Programme de travail pour l'exercice biennal suivant et vote le budget correspondant. La Conférence donne par ailleurs des orientations et des pouvoirs au directeur général en ce qui concerne d'autres questions relatives au programme et au budget.
2. En juillet 2017, en l'occurrence, la Conférence a approuvé le Programme de travail et le budget tels qu'ils étaient proposés par le Directeur général<sup>1</sup>.
3. La Conférence a également autorisé le Directeur général, nonobstant l'article 4.2 du Règlement financier, à utiliser à titre exceptionnel le solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017, afin de financer des programmes de l'Organisation, notamment le Fond spécial pour les activités de financement du développement, en accord avec la décision prise par la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et par le Conseil à leurs réunions de novembre et décembre 2017. Conformément aux règles établies, il sera fait rapport aux organes directeurs, en 2018-2019, sur le montant du solde reporté et sur l'emploi qui en aura été fait.
4. Le Directeur général, sachant qu'il est de son devoir d'engager et de dépenser entièrement l'ouverture de crédits pour exécuter le Programme de travail, prévoit qu'il restera un petit solde non dépensé à la fin de l'exercice 2016-2017. L'estimation la plus récente est communiquée au Comité financier lors de l'information régulière sur l'exécution du budget<sup>2</sup>.
5. Il est déjà arrivé, en certaines occasions, que la Conférence approuve le report du solde non dépensé d'une ouverture de crédits, dans des buts précis<sup>3</sup>. En particulier, depuis l'exercice 2008-2009, la Conférence a autorisé ce report à des fins spécifiques et pour des dépenses ponctuelles, à savoir:
  - 2,5 millions d'USD de 2008-2009 sur 2010-2011 afin de reconstituer le Dispositif pour les dépenses d'équipement;
  - 8,7 millions d'USD de 2010-2011 sur 2012-2013 afin d'achever la mise en œuvre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO;
  - 9,4 millions d'USD de 2012-2013 sur 2014-2015 pour le changement transformationnel;
  - 5,6 millions d'USD de 2014-2015 sur 2016-2017 pour la consolidation du changement transformationnel.
6. Comme la Conférence l'y a autorisé en 2017, le Directeur général présente pour approbation par la Réunion conjointe une proposition d'utilisation du solde non dépensé sur l'ouverture de crédits 2016-2017 pour financer des programmes de l'Organisation par le biais d'une dotation, effectuée à titre exceptionnel, au Fonds spécial pour les activités de financement du développement.

## II. Justification

7. Les Membres de la FAO sont de plus en plus demandeurs des compétences techniques et de l'assistance que l'Organisation peut leur apporter à travers ses programmes, compte tenu en particulier de la place centrale faite à l'alimentation et à l'agriculture dans le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030. Ces compétences et cette assistance sont fournies au titre du Programme de travail et budget (PTB), financé par les contributions ordinaires des Membres, ainsi que dans le cadre de fonds fiduciaires et de programmes et accords spéciaux mis en place au fil du temps afin de répondre aux besoins et aux changements de situation des Membres et des partenaires, et financés à la fois par les contributions ordinaires et par des contributions volontaires.
8. Dans le PTB 2018-2019, le Directeur général proposait de réaffecter 23,7 millions d'USD, sans incidence sur la valeur nominale du budget, aux fins d'accroître la capacité technique de l'Organisation dans les programmes de plus haute priorité et d'améliorer l'exécution du programme, et cette proposition a été approuvée par la Conférence. Cela comprenait la création de 58 nouveaux postes techniques budgétisés dans différents domaines: agroécologie, résistance aux antimicrobiens,

---

<sup>1</sup> C 2017/3; C 2017/REP, paragraphes 73 à 77 et CR 12/2017.

<sup>2</sup> FC 169/7.

<sup>3</sup> Ce fut notamment le cas en 1979, 1981, 1983, 1987, 1991, 1997, 1999, 2001, 2009, 2011, 2013 et 2015.

climat, analyse des conflits / sécurité alimentaire, pêches, sécurité sanitaire des aliments, systèmes alimentaires, foresterie, ressources génétiques, élevage, nutrition, initiative «Un monde, une santé», réduction de la pauvreté, statistiques, production durable et gestion technique<sup>4</sup>.

9. Le PTB 2018-2019 maintient également le niveau des ressources exclusivement réservées aux activités techniques de l'Organisation et aux engagements relatifs à l'appui à la Commission du Codex Alimentarius et aux avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments; aux organes chargés de l'exécution des traités sur la protection des végétaux, les pesticides et les ressources phylogénétiques; au Comité de la sécurité alimentaire mondiale; et aux initiatives internationales et interorganisation sur la pêche, les forêts et la nutrition..

10. L'exécution du Programme de travail de la FAO est facilitée par les généreuses contributions volontaires que des Membres de l'Organisation apportent à travers des fonds fiduciaires pour l'assistance technique et l'assistance d'urgence. En 2018-2019, le niveau des contributions volontaires devrait être supérieur de 50 pour cent à celui des contributions ordinaires.

11. La FAO fournit aussi une assistance technique dans le cadre de plusieurs programmes et accords spéciaux financés par les contributions ordinaires et/ou volontaires. Ainsi, le Programme de coopération avec la Banque mondiale permet à l'Organisation d'apporter une assistance technique pour des missions d'élaboration de projets d'investissement, et le Programme de coopération technique met le savoir-faire et les compétences techniques de l'Organisation à la disposition des pays Membres qui en font la demande.

12. Parallèlement, l'environnement dans lequel l'Organisation fonctionne est en évolution constante, en particulier en ce qui concerne le financement du développement. La majeure partie des activités d'assistance technique de la FAO sont financées par des dons accordés au titre de l'aide publique au développement et qui transitent par des fonds fiduciaires, mais la concrétisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 va nécessiter un accroissement sensible des investissements dans l'alimentation et l'agriculture.

13. C'est pourquoi le financement du développement, notamment dans ces deux derniers secteurs, passe de plus en plus souvent par des fonds spéciaux d'investissement, comme le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et les banques régionales de développement. Ces institutions sollicitent la FAO pour que celle-ci utilise ses programmes afin de fournir une assistance technique aux pays Membres qui ont recours à ce type de financement. La FAO s'est organisée pour apporter à ces pays une aide technique à la préparation et à la mise en place de montages destinés à financer le développement, en se servant pour ce faire de ses programmes stratégiques.

14. Certains fonds, comme le Fonds vert pour le climat et les banques régionales de développement, exigent généralement que la FAO finance cette assistance technique, remboursable ultérieurement, plutôt que d'utiliser à cette fin des fonds fiduciaires préfinancés. En 2016, le Directeur général, estimant qu'il était indispensable d'avoir un accès direct aux ressources afin de pouvoir préfinancer et développer l'assistance technique fournie dans le cadre du financement du développement, a établi, avec l'assentiment du Comité financier, le Fonds spécial pour les activités de financement du développement. Celui-ci permettra à l'Organisation de s'investir de manière active aux côtés des fonds mondiaux et des banques régionales de développement pour répondre aux besoins croissants d'assistance technique des Membres.

15. Toutefois, alors que l'on répond à d'autres besoins programmatiques à l'aide de ressources prévues dans le PTB et de contributions volontaires connexes, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le Fonds spécial pour les activités de financement du développement doit être reconstitué au moyen d'un versement exceptionnel avant de pouvoir commencer à fonctionner, comme il est précisé à la *section III*.

---

<sup>4</sup> C 2017/3, paragraphes 52 à 63 et 108 à 113, C 2017/REP, paragraphes 73 à 77.

### III. Fonds spécial pour les activités de financement du développement

16. En mai 2016, le Comité financier a approuvé – et le Conseil s'en est félicité – la création par le Directeur général, en vertu de l'article 6.7 du Règlement financier, d'un Fonds spécial pour les activités de financement du développement dont l'objet est de permettre à l'Organisation de s'investir de manière active aux côtés des fonds mondiaux et des institutions financières internationales, y compris les banques régionales de développement, afin de répondre aux besoins croissants d'assistance technique des Membres<sup>5</sup>.

17. Le Fonds spécial a été mis en place avec deux composantes:

- a) un fonds de roulement, qui permettra à l'Organisation de préfinancer – moyennant remboursement intégral – une assistance technique fournie dans le cadre d'accords avec des fonds mondiaux, des banques régionales de développement et d'autres entités qui exigent un préfinancement des dépenses;
- b) un fonds renouvelable, destiné à financer une participation accrue de la FAO à la programmation des investissements en partenariat avec les fonds mondiaux et les institutions financières internationales, en particulier les banques régionales de développement.

18. Le Fonds spécial vise initialement un niveau de financement de 10 millions d'USD et peut recevoir des fonds de quatre sources:

- a) les contributions volontaires directes des donateurs intéressés;
- b) la rétention / le transfert, si les donateurs l'autorisent, de soldes de fonds constatés après l'achèvement de projets n'ayant pas le caractère d'urgence;
- c) la rétention / le transfert, toujours si les donateurs l'autorisent, des intérêts perçus sur les soldes des fonds finançant des projets n'ayant pas le caractère d'urgence;
- d) le transfert à titre exceptionnel du solde non dépensé des crédits ouverts, après approbation par la Conférence.

19. À ce jour, le Fonds spécial n'a pas reçu de contributions volontaires directes de donateurs. Par ailleurs, aucun donateur n'a autorisé le virement au Fonds spécial du solde constaté à l'achèvement d'un projet n'ayant pas le caractère d'urgence et, compte tenu de la conjoncture économique, les intérêts à court terme sur les soldes des fonds de ce type de projets sont négligeables.

20. Parallèlement, de nombreux États Membres demandent un préfinancement de l'assistance technique et de la programmation des investissements en lien avec le Fonds vert pour le climat et les banques régionales de développement.

#### *Fonds vert pour le climat*

21. Le Fonds vert pour le climat aide les pays en développement à passer à un mode de développement résilient au climat et peu polluant. En fournissant un financement à grande échelle (et souvent à des conditions de faveur) à des projets des secteurs public et privé, le Fonds vert pour le climat peut agir comme un catalyseur du soutien aux pays en développement et permettre à ceux-ci de mobiliser et de débloquer les investissements nécessaires pour conduire un changement transformateur et durable.

22. Dans le cadre d'une action plus vaste pour aider les pays Membres à honorer les engagements correspondant à leurs contributions déterminées au niveau national et à rehausser leur niveau d'ambition dans les années à venir, la FAO intensifie rapidement son action aux côtés du Fonds vert pour le climat. L'Organisation soutient le partenariat des pays Membres avec ce fonds de plusieurs manières:

- a) La FAO mène l'élaboration et la mise en œuvre de projets innovants et transformateurs en qualité d'organisation accréditée par le Fonds vert pour le climat. En effet, l'Organisation a

---

<sup>5</sup> FC 161/7, CL 154/4, paragraphes 17 et 18, CL 154/REP, paragraphe 16c.

obtenu l'accréditation nécessaire pour gérer des projets financés par des dons de taille moyenne (jusqu'à 250 millions d'USD). En 2017, la FAO a commencé à appuyer la formulation de projets du Fonds vert pour le climat – qui sont des projets globaux et complexes orientés vers l'investissement – dans 28 pays Membres. L'élaboration de ces projets est menée par une série d'équipes de préparation qualifiées.

- b) La FAO soutient des projets du Fonds vert pour le climat menés par d'autres entités accréditées. Ainsi, l'Organisation appuie actuellement la préparation de plusieurs projets conduits par le PNUD. Ses compétences techniques permettent d'apporter à ces entités le soutien dont celles-ci ont besoin pour renforcer la qualité technique et le pouvoir de transformation des projets qu'elles dirigent. Dans ce contexte, la FAO accorde une importance particulière à l'appui d'entités accréditées régionales, nationales et infranationales («entités en accès direct»). L'Organisation est actuellement en pourparlers avec le Secrétariat du Fonds vert pour le climat aux fins d'établir un mécanisme informel qui permettrait à l'Organisation d'aider les entités en accès direct à préparer des projets de haute qualité dans les secteurs agricoles.
- c) La FAO utilise ses compétences techniques pour aider les pays Membres dans le cadre des programmes de préparation à l'action et d'appui préparatoire du Fonds vert pour le climat. Ce mécanisme de financement aide les pays à pousser plus loin leurs plans d'adaptation, à renforcer leurs capacités internes et à constituer des réserves de projets et de programmes nationaux intéressant le Fonds vert pour le climat. La FAO collabore avec plus de 12 pays Membres à l'élaboration de projets de préparation au financement de l'action climatique dans les secteurs agricoles.

23. Dans tous ces cas de figure, il est urgent de reconstituer, à titre exceptionnel, le Fonds spécial pour les activités de financement du développement afin d'accélérer le soutien apporté par la FAO sous la forme d'un préfinancement, moyennant remboursement intégral ultérieur, de l'assistance technique et de la programmation des investissements nécessaires pour formuler et préparer des projets solides qui seront soumis au Fonds vert pour le climat.

#### *Banques régionales de développement*

24. On peut tirer un avantage similaire de l'extension de la collaboration de la FAO avec les banques régionales de développement en vue de favoriser les investissements ciblant la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la nutrition, la protection de l'environnement et les interventions visant à faire face au changement climatique. Le crédit accordé par les banques régionales de développement prises individuellement est modeste comparé à celui des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, mais nombre de ces établissements représentent souvent la première source d'emprunts pour les pays de leurs régions respectives. Ainsi, la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) ou la Banque asiatique de développement (BASD) sont le premier établissement de crédit de plusieurs pays de la région concernée. La part du financement accordé par ces établissements à l'agriculture, à l'alimentation et au développement rural s'élève à 7 pour cent pour la Banque mondiale, 20 pour cent pour la BAfD, moins de 6 pour cent pour la BASD et moins de 5 pour cent pour la BCIE.

25. Les partenariats noués par la FAO avec les institutions financières internationales remontent parfois loin dans le temps. On peut ainsi citer le Programme de coopération FAO-Banque mondiale (depuis 1964) et la collaboration avec le FIDA (depuis 1978), mais aussi de plus récents contrats avec le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat. En revanche, la collaboration de l'Organisation avec les banques régionales de développement demeure assez limitée, si l'on excepte la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), avec laquelle la FAO coopère très activement. Récemment, plusieurs de ces banques régionales de développement ont élaboré des stratégies qui doivent leur permettre de développer substantiellement leurs investissements dans l'alimentation, l'agriculture et la gestion durable des ressources naturelles. Ainsi, la BAfD prévoit de tripler le volume des crédits qu'elle accorde à l'agriculture, qui passerait de 707 millions d'USD en 2014 à 2,4 milliards par an pour les dix prochaines années à partir de 2017.

Quant à la BASD, elle envisage de porter le volume de prêts qu'elle consent à l'alimentation et à l'agriculture de 1,45 milliard à 2 milliards d'USD, toujours à compter de 2017. Dans ce contexte, le renforcement de la collaboration de la FAO avec les banques régionales de développement revêt un caractère stratégique pour intensifier les investissements des pays Membres dans l'alimentation et l'agriculture.

26. Dans le cadre de son action pour aider les pays Membres à obtenir des effets à grande échelle, action appuyée sur les programmes stratégiques de l'Organisation, la FAO va intensifier sa collaboration avec les banques régionales de développement en privilégiant les axes suivants:

- a) Soutien des investissements publics dans des domaines tels que l'élaboration de politiques et de stratégies; les études préalables à l'investissement; la sélection, la préparation et l'examen préalable des projets et programmes d'investissement; et l'assistance dans la mise en œuvre de projets. La collaboration autour du soutien des investissements publics pourrait par exemple être intensifiée avec la BDC<sup>6</sup> afin de développer les investissements dans les ressources hydriques et l'irrigation dans les pays des Caraïbes, et avec la BCIE en vue de préparer des propositions d'investissement dans le renforcement de la résilience au changement climatique.
- b) Soutien des investissements privés, en ciblant les biens publics, tels que l'analyse des politiques, la facilitation du dialogue public-privé, la création d'un environnement porteur et des études thématiques. Ce type de soutien pourrait par exemple être développé avec la BAfD, pour promouvoir un environnement propice au développement des chaînes de valeur, à la facilitation du dialogue public-privé sur les politiques et au renforcement des capacités.

27. Une reconstitution à titre exceptionnel du Fonds spécial pour les activités de financement du développement permettrait à la FAO d'appuyer les investissements tant publics que privés, en collaboration avec les banques régionales de développement, par un préfinancement de l'assistance technique dans les domaines mentionnés précédemment.

### *Conclusion*

28. Comme ces exemples le montrent, le Fond spécial pour les activités de financement du développement peut accélérer le soutien technique et programmatique fourni par la FAO à ses États Membres sous la forme d'un préfinancement de l'assistance technique et de la programmation des investissements destinés à financer le développement. On observe une demande croissante de ce type d'aides, à laquelle la FAO ne peut pas répondre sur son budget statutaire et qui n'attire pas de contributions volontaires. Une reconstitution ponctuelle du Fonds spécial pour les activités de financement du développement, jusqu'au niveau convenu de 10 millions d'USD, permettrait à cet instrument de fonctionner comme prévu et de soutenir les États Membres de la FAO par le biais des programmes de l'Organisation. Le Directeur général propose donc d'allouer, à titre exceptionnel, tous les soldes non dépensés sur les crédits ouverts pour 2016-2017 à ce fonds, de sorte qu'il puisse servir à appuyer les programmes de l'Organisation.

## **IV. Indications que les participants à la Réunion conjointe sont invités à donner**

29. Il est demandé aux participants à la Réunion conjointe de recommander au Conseil d'approuver l'utilisation à titre exceptionnel des soldes non dépensés sur les crédits ouverts pour 2016-2017 pour soutenir les programmes de l'Organisation à travers le Fond spécial pour les activités de financement du développement, comme il est décrit à la *section III*, utilisation dont le Comité financier sera tenu informé dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget.

---

<sup>6</sup> Banque de développement des Caraïbes.